



Conclusions et paiement partie adverse

Par **zepetto**, le **13/02/2009** à **15:49**

bonjour à tous,

j'ai une affaire qui est sur le point de se terminer (concurrence déloyale via le net), je ne me fais aucun souci quant à ses conclusions mais j'aimerais connaître le délai de paiement de la partie adverse, rassurez-moi après 6 mois de procédure je ne vais pas attendre encore 6 mois pour obtenir les dommages et intérêts ? Comment se passe le remboursement des acomptes à mon avocat (j'ai demandé à la partie adverse de tout payer même mes frais d'avocat et huissier). Merci pour vos avis.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **16:16**

Bonjour,

Les frais d'Avocat sont des frais "irrépétibles", c'est à dire qui ne sont jamais remboursés par la partie adverse même si elle perd le procès.

Les dépens ok.

Quelle procédure avez-vous engagée pour récupérer les sommes qui vous ont été allouées ?
Cordialement

Par **zepetto**, le **16/02/2009** à **08:32**

Condamner in solidum la société X et Monsieur X à verser à Madame Y la somme de 2500 euros au titre de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile, ainsi qu'aux entiers dépens, en ce y inclus les frais de constat de Maitre B, d'un montant de 250 euros.

mon avocat prend 15% sur un total demandé de 40000 euros en dommages et intérêts (bon faut pas rêver je ne pense pas obtenir cette somme).